



CONSEIL COMMUNAL  
DE BASSINS



## Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 25 juin 2024

L'assemblée est convoquée le mardi 25 juin 2024 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2024 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. PM 02/24 : Préavis relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2023 ;
4. PM 03/24 : Préavis relatif aux comptes communaux 2023 ;
5. PM 04/24 : Préavis relatif à l'achat et l'installation de conteneurs maritimes sur la parcelle 121 pour les besoins des services communaux ;
6. Election du bureau ;
7. Election de la commission des finances ;
8. Election de la commission de gestion ;
9. Election d'une ou d'un membre au Conseil intercommunal du RAT ;
10. Propositions individuelles ;
11. Divers ;

Verre de l'amitié

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Jillian Béchet et, Manfred Elmer, la secrétaire est Sabrina Broggi. Le rapporteur de la commission des finances est François Martignier.

L'appel fait constater la présence de 33 conseillers. 5 conseillers sont excusés, 2 conseillers sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 17 voix.

**Bernard Treboux** prie l'assemblée de se lever et de faire 1 minute de silence en la mémoire de Madame André-Zbinden, grand-maman de Floriane André et belle-maman de Nathalie André, Monsieur Michel Edouard Vez, papa de Richard Vez ainsi que Monsieur Didier Degrace directeur de la piscine de Bassins, décédé tout récemment.

**Bernard Treboux** informe d'une modification de l'ordre du jour au point 9.

L'ordre du jour est modifié au point 9, point 9a il faudra élire un ou une membre au Conseil intercommunal du RAT et 9b, élire un ou une suppléant (e) au Conseil intercommunal du RAT.

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 2024 ;**

Aucune modification n'est proposée le PV est accepté par 30 oui, 2 abstentions.

### **2. Communication du bureau et de la municipalité ;**

**Pour le bureau :**



**Bernard Treboux**, *Au nom du Conseil Communal de Bassins, je souhaiterais adresser ces quelques mots à Madame Sonia Pittet, qui a décidé de mettre un terme à son mandat de Syndic en avril dernier. Quelques mots de remerciements. Quelques mots surtout pour relever l'engagement dont a fait preuve Sonia Pittet durant ces trois dernières années pour notre Commune. Un engagement nécessaire pour tous les citoyens et citoyennes de notre village. Et dont nous pouvons toutes et tous mesurer la grande responsabilité et la charge de travail. Sonia, au nom de toutes et tous, un grand merci et une belle suite, tant personnelle que professionnelle.*

**Bernard Treboux**, donne les informations sur les prochaines votations et élections communale :

**22 septembre 2024 jour du scrutin**  
**05 août 2024 affichage au pilier public (dernier délai)**  
**12 août 2024 à midi dépôt des listes**

Une liste vierge sera déposée au bureau communal pour les inscriptions (en espérant début juillet), la liste sera parrainée par les deux vice-président et par le président.  
En cas de 2<sup>ème</sup> tour,

**13 octobre 2024 jour du scrutin**  
**24 septembre 2024 dépôt des listes**

**Bernard Treboux**, informe que le bureau électoral a utilisé pour la 1<sup>ère</sup> fois, le scanner lors du dépouillement de la votation du 09 juin 2024. Une personne de la société Kaiser-Data était présente pour nous guider dans le processus. Tout s'est très bien passé.  
Si des personnes sont intéressées à voir comment fonctionne le scanner, vous pouvez sans autres prendre contact avec Bernard Treboux.

**Bernard Treboux**, tient à remercier Daniel Herpich employé communal, qui prendra sa retraite début août. Daniel Herpich est remercié pour son engagement auprès de la commune depuis plus de 40 ans. Merci pour ses bons et loyaux services, on peut dire qu'il a aimé sa commune. Daniel, en mon nom et celui du conseil, nous te souhaitons une très belle retraite.

**Bernard Treboux** remercie pour l'attention et passe la parole à la municipalité pour leurs communications.

#### **Pour la municipalité :**

Les communications de la municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

### **3. PM 02/24 : Préavis relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2023 ;**

**François Martignier** donne lecture du rapport de la COGEST

La municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.



Pas de question, la discussion est close nous pouvons passer au vote.

Vu le préavis 02/24 relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2023,  
Oui les conclusions du rapport de la commission précitée  
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

La Commission de gestion propose au Conseil communal :

de donner décharge à la municipalité pour sa gestion de l'année 2023.

**Le préavis 02/24 relatif à la gestion de l'année 2023 est accepté à l'unanimité.**

#### **4. PM 03/24 : Préavis relatif aux comptes 2023 ;**

**François Martignier** donne lecture du rapport de la COGEST

La municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.

**Anne-Marie Badel**, demande pourquoi les actifs transitoires sont de plus d' 1 millions alors qu'en 2022 ils s'élevaient à chf 533'000.00

**Denis Currat**, répond qu'effectivement l'actif transitoire est dans sa grande majorité dû à la facturation de l'eau, ça n'a pas été effectué au 31 décembre 2023 lors du bouclage des comptes, ni même au mois de mars, c'est pour cela que ça été passé en transitoires. Cela représente env. Chf 700 à 750'000.00.

**Stéphane Martin**, demande à quoi correspond dans les comptes, (9282.01) « Provision pour débiteurs douteux » d'un montant de chf 40'000.00.

**Denis Currat**, répond que cela correspond à des crédits abandonnés, ce sont des dettes qui ne seront pas recouvertes. Celles-ci sont passées à « pertes et profits » depuis cette année, avec la bourse un système de recouvrement et de suivi a été mis en place via un agent d'affaire. Il y a régulièrement des cas où les gens sont déjà dans une situation d'endettements de plus de chf 700'000.00 voir plus et plutôt que de continuer les poursuites et payer des frais, il a été décidé d'abandonner les poursuites.

**Anne-Marie Badel**, demande quel est le montant du remboursement de l'emprunt de la dette.

**Denis Currat**, répond env. chf 435'000.00 hors les chf 110'000.00 annoncés dans les communications de la municipalité.

Plus de question, la discussion est close nous pouvons passer au vote.

Vu le préavis 03/24 relatif aux comptes communaux 2023  
Oui les conclusions du rapport de la Commission précitée,  
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La Commission de gestion propose au Conseil communal :

1. D'adopter les comptes et le bilan de la bourse communale pour l'année 2023 tels que présentés, avec un excédent de recette de Chf 31'139.23 porté en augmentation au compte capital qui s'élève désormais à Chf 603'125.51
2. De donner décharge à la Municipalité et à la bourse communale pour la tenue des comptes
3. De relever la commission de son mandat

**Le préavis 03/24 relatif aux comptes communaux 2023 est accepté à l'unanimité**



**Denis Currat**, en son nom et celui de ses collègues, remercie pour le résultat des 2 votes ainsi que pour les échanges qu'il y a eu avec les commissions. Des échanges calmes, sereins et fort agréables.

## **5. PM 04/24 : Préavis relatif à l'achat et l'installation de conteneurs maritimes sur la parcelle 121 pour les besoins des services communaux ;**

**Francois Martignier**, donne lecture du rapport de la COFIN

**André Dunand**, fait part d'un complément d'information concernant le préavis 04/24

*Aujourd'hui 3 collaborateurs sont au service de notre commune, actuellement ce personnel dispose d'un local de 112 m2 y compris le réfectoire.*

*Lors de l'engagement de notre nouvel employé communal qui est entré en fonction le 1<sup>er</sup> juin dernier, nous lui avons établi un cahier des charges assez complet. Ce collaborateur sera au service de divers secteurs : voirie, route, espaces verts, bâtiments etc...*

*Donc ce local existant sera utilisé avec moindre confort pour y effectuer divers travaux d'entretien durant la saison hivernale.*

*C'est la raison pour laquelle la municipalité a avancé ce projet pour la pose de ces containers de façon d'y stocker diverses machines, outils et surtout un dépôt de sel pour les routes en hiver.*

*Auparavant les locaux qui servaient comme dépôt pour la voirie se situait dans l'ancien arsenal qui a été vendu au printemps 2021.*

**Denis Currat**, informe, qu'effectivement depuis 3 ans sa missive est de demander d'économiser et que pour ce préavis il demande Chf 50'000.00. La municipalité, c'est fixé un objectif, d'assainir les finances communale. Il ne va pas être possible de continuer pendant encore des années sans rien faire.

Comme l'a très bien dit André Dunand, les employée ont besoin d'un cadre pour travailler, si on veut que le travail soit fait correctement et si on veut que les employés restent, on a le devoir de leurs offrir un cadre pour le faire. Actuellement il y a la cave à fromage qui tombe en ruine, ce n'est plus un endroit de stockage et de plus celle-ci prend l'eau, il va sûrement falloir la détruire complètement. Il va aussi nous falloir de la place supplémentaire pour le nouvel employé communal. Il va avoir du temps, notamment en hiver, pour effectuer divers travaux d'entretiens, de ce fait il va avoir besoin d'un local. Sur un aspect purement financier, on parle d'une dépense de Chf 50'000.00 qui va être en partie couverte par les locations sur une 20 aines d'années et aussi sur le gain du fait qu'il n'y aura plus besoin de faire appel à des sociétés pour effectuer divers travaux. L'employé communal est là et est payé toute l'année, donc rien ne va changer s'il effectue des travaux d'entretiens. S'il n'y a pas de local, ces travaux devront être confiés à diverses entreprises.

En conclusion, Chf 50'000.00 ce n'est pas grand-chose pour faire 100m2 couvert et 100m2 fermé. Ce qui fait une surface totale de 200 m2. Faire 200m2 de surface au centre du village ou selon la discussion avec la commission de déposer ces containers au Ch. du Sétif, a laissé le doute sur le côté esthétique. L'emplacement sur la parcelle 121, propriété de la commune, se situe en zone d'utilité publique. Et un bâtiment de 200 m2 au centre du village pour chf 50'000.00 c'est totalement impossible.

Il va aussi y avoir des changements au niveau du salage dès cet hiver, avec des changements d'entreprises et aussi un besoin de pouvoir installer du matériel qui actuellement est en recherche de place et il va falloir de la place pour ce matériel pour le service d'hiver. Sinon tout devra rester dans l'ancien local du feu qui est entièrement occupé par le matériel, la saleuse etc. Un autre avantage aussi, si le matériel ainsi que les véhicules sont à l'abri, cela permettra d'avoir moins de frais d'entretien dessus.

En conclusion, le projet nous paraissait abouti, mais nous avons peut-être trop travaillé entre nous et oublié de présenter le travail fait dans le préavis.



Le président ouvre la discussion

**Didier Besson**, demande si la fabrication d'un auvent comprend la couverture totale des conteneurs. Car pour Chf 20'000.00 d'auvent et Chf 15'000.00 de conteneurs, ça coûterait moins cher d'en mettre 4.

**André Dunand**, répond que non, l'auvent est prévu devant les conteneurs comme abri afin de pouvoir reculer avec la saleuse pour le chargement. La pose de 4 conteneurs n'est pas possible du fait que la zone est près de la forêt et qu'il y a juste la surface pour 2 conteneurs voilà pourquoi il a été pensé de mettre un auvent.

**Olivier Ramel**, demande si les conteneurs maritimes sont neufs, car si on regarde sur Anibis ou d'autres sites, il y en a pour beaucoup moins cher.

**André Dunand**, répond que ces conteneurs ne sont pas neufs, ce sont des conteneurs de 2<sup>ème</sup> voyage donc d'occasion. Mais de ce fait, le nécessaire sera fait pour en trouver des moins cher.

**Richard Vez**, demande pourquoi nous allons louer la moitié de ces conteneurs alors que nous manquons de place. Est-ce qu'il sera loué uniquement le conteneur ou aussi la moitié du couvert.

**André Dunand**, répond qu'il est prévu de louer un conteneur ainsi que la moitié du couvert afin d'amortir une partie de l'investissement.

**Richard Vez**, demande si ces conteneurs sont brut de décoffrage, c'est-à-dire sans eau et électricité et si le but est uniquement pour du stockage, car sur l'ensemble du projet, il est dit qu'il faut un meilleur endroit de travail pour les employés alors que ces conteneurs sont prévus uniquement pour du stockage.

**André Dunand**, répond qu'effectivement c'est pour du stockage mais qu'il sera aussi possible d'y travailler pour effectuer divers entretiens sur du petit matériel, comme une tondeuse à gazon. Il n'y aura pas d'eau ni sanitaire mais il est prévu d'y mettre de l'électricité.

**Denis Currat**, informe que le but est de vider l'ancien local du feu pour en faire un local agréable et confortable avec eau, chauffage, électricité etc... Et de mettre le matériel à stocker dans le conteneur. Le but n'est pas non plus de travailler dans ce conteneur mais plutôt d'y stocker le matériel d'hiver en été et l'inverse. Ceci permet aussi d'éviter de faire plusieurs aller-retour inutile.

**Jillian Béchet**, demande s'il y a déjà des personnes intéressées pour la location du 2<sup>ème</sup> conteneur.

**André Dunand**, répond que oui il y a de la demande.

**Etienne Mercet**, demande quel type de stockage est prévu pour la personne qui va louer ce conteneur.

**André Dunand**, répond que se sera uniquement pour du stockage de pièces diverses (mécanique), sylviculture, dépôt de bois, entretien de matériel. Pour un loyer de Chf 200.00 par mois minimum.

**Frédéric Guenin**, demande si c'est bien Chf 200.00 par mois pour 100m<sup>2</sup>, ce n'est pas très cher quand on sait qu'une place de parc extérieur c'est entre Chf 80.00 et 100.00.

**Denis Currat**, informe qu'effectivement, dans le préavis il est mentionné Chf 200.00 par mois c'est-à-dire Chf 2'400.00 par année c'était une moyenne pour dire qu'avec ce montant il serait facile d'y louer et que ça peut éviter que le container ne soit pas loué pendant plusieurs mois. Cependant le prix de la location sera plus que Chf 200.00 par mois, il y aura aussi l'électricité qui sera facturée.

**Marc Mazzariol**, informe que dans le préavis, le montant pour les conteneurs sont plus élevés, mais il sera possible de trouver bien moins cher. Et comme mentionné dans le préavis, le but est de rentabiliser l'exercice sur 20 ans et c'est pour ça que le montant de Chf 200.00 est ressorti car pour une telle somme, il est sûr de le louer. Et finalement, plutôt que d'aller faire un emprunt et de payer les intérêts, selon l'analyse qui a été faite, il nous paraissait plus simple de trouver une location. Mais effectivement la location sera sûrement plus chère que les Chf 200.00 proposés.

**Philippe Renevier**, demande si la parcelle en dessus de l'ancienne station de lavage est communale, et si ce ne serait pas mieux de remplir cette parcelle de conteneur et de les louer.

**Denis Currat**, répond que c'est une zone verdure protégée et qu'il n'est donc pas possible d'y installer des conteneurs et en revanche la parcelle choisie est en zone utilité publique.

**François Martignier**, donne précision que la commission des finances n'est pas contre le projet, mais l'endroit paraissait trop éloigné de l'ancien local du feu et ça risquait de faire beaucoup d'aller et retour si l'employé communal n'avait pas tous son matériel au même endroit. Le but étant d'éviter de perdre son temps sur la route. D'en d'autres communes, les locaux sont en général centralisés au même endroit. Donc le 1<sup>er</sup> point pour le refus était l'emplacement du local, le 2<sup>ème</sup> point, était la dimension des conteneurs, ceux-ci sont en longueur et cela ne semblait pas très pratique pour l'entreposage de matériel. Il en est ressorti qu'il serait mieux, d'avoir plusieurs



conteneurs moins long et plus petits. Et la 3<sup>ème</sup> raison, est-ce qu'en zone d'utilité publique, la commune a le droit de louer à des particuliers.

**Denis Currat**, trouve dommage que la commission ne soit pas revenue vers la municipalité même par courriel afin de pouvoir éclaircir les points qui viennent d'être mentionnés. Concernant la disposition des conteneurs, le but n'est pas de voter sur un projet ou un plan. Et concernant les trajets pour l'employé communal, la réponse a été donnée avant, (le but est d'entreposer du matériel d'hiver en été et vice versa). Et pour la location, il est possible de louer ces conteneurs en zone d'utilité publique pour autant que l'entreprise qui loue, et une charge d'utilité publique. (voirie, espace vert etc...)

Plus de question, la discussion est close nous pouvons passer au vote.

Vu le préavis 04/24 relatif à l'achat et l'installation de conteneurs maritimes sur la parcelle 121 pour les besoins des services communaux,  
Où les conclusions du rapport de la commission précitée,  
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal décide :

1. D'autoriser la municipalité à entreprendre les achats et travaux objets de ce préavis
2. D'octroyer à cet effet une dépense extrabudgétaire de Chf 50'000.00 TTC
3. De financer cette dépense par la trésorerie courant
4. D'amortir cet investissement l'année suivant la finalisation du projet, par prélèvement sur le compte au bilan « 9282.03 – fonds réserve générale, la charge correspondant étant inscrite aux comptes de fonctionnement dans la rubrique 4 « travaux »
5. De relever la commission de son mandat

**Le préavis relatif à l'achat et l'installation de conteneurs maritimes sur la parcelle 121 pour les besoins des services communaux est refusé par 16 NON :**

**NON 16      OUI 10      Abstention 6**

## **6. Election du bureau ;**

Sont élus pour un nouveau mandat d'un an et par acclamations :

A la présidence :	Bernard Treboux (élu tacitement)
1 <sup>er</sup> vice-président :	Richard Vez
2 <sup>ème</sup> vice-président :	Anne-Marie Badel
Scrutateurs :	Evelyn Amacker et Manfred Elmer
Scrutateurs suppléants :	Antonin Treboux et William Rochat

## **7. Election de la commission des finances :**

Sont élus par acclamations :

Manfred Elmer  
Gian-Reto Gotsch  
Stéphane Martin  
Rémy Damond  
Martignier François



Huguenin-Benjamin Carina  
Witte Claudia

#### **8. Election de la commission de gestion :**

Sont élus par acclamations :

Evelyn Amacker  
Fabienne Gregersen  
François Martignier  
Floriane André  
Etienne Mercet  
Laure Treboux  
Hugues Rubattel

#### **9. A) Election d'un(e) membre au Conseil intercommunal du RAT :**

Est élue par acclamations :

Sylvie Elben

#### **B) Election d'un(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal du RAT :**

Laure Treboux

La 1<sup>ère</sup> séance du Conseil Intercommunal du RAT aura lieu le 26 septembre 2024

#### **10. Propositions individuelles ;**

##### **2 propositions ont été données au bureau du Conseil :**

**1<sup>ère</sup>, Laure Treboux,** fait un compte rendu sur la séance du 25.04.2024 avec l'AISE

*Chères conseillères, chers conseillers,*

*Un rapide retour sur la dernière séance du Conseil Intercommunal de l'AISE qui a eu lieu le 25 avril dernier.*

*Séance importante pour notre Commune car nous votions un postulat, déposé par la Municipalité de Bassins, afin que l'AISE étudie les possibilités de soutenir financièrement et de manière plus conséquente la piscine de Bassins, au vu de la fréquentation des enfants des établissements scolaires de l'Esplanade.*

*Le Conseil Intercommunal, dans une large majorité, a accepté ce postulat. L'importance, ici, pour la Commune de Bassins est de voir le soutien, la confiance et l'ouverture des autres communes se consolider. Des petits pas qui permettent d'ouvrir de nouvelles perspectives.*

*La décision de rejoindre le réseau du RAT a été largement saluée également.*

**2<sup>ème</sup>, Guillaume Hayoz,** fait part d'un postulat communal sur la publication des annonces du pilier public sur le site internet de la commune. *(le postulat est joint à ce PV)*

**Bernard Treboux,** demande si tout le monde est d'accord pour appuyer ce postulat et si oui, de le renvoyer à la municipalité. A la majorité, le conseil est d'accord pour remettre ce postulat à la municipalité.



## 11. Divers

**Manfred Elmer**, donne information par suite d'une demande faite par un d'un habitant du village sur la possibilité de créer un parc à chiens (*160 propriétaires de chiens dans la commune*), éventuellement dans le petit triangle en haut du chemin de la trappe ou à l'ancien skate parc. Les personnes concernées sont prêtes à rencontrer la municipalité pour en discuter.

**Nathalie Guignard-Pidoux**, répond que la commune a déjà été approchée pour cette demande, celle-ci va être étudiée. Il va falloir trouver un endroit, le coût pour la mise en place de ce parc sera moindre mais il faut penser que celui-ci devra être entretenu, le but de ce parc est d'en faire une aire d'ébatement pour les chiens et ce n'est pas sûr que chaque propriétaire va repartir avec son sac à crottes. La municipalité va étudier le projet et celui-ci sera peut-être dans le budget pour 2025.

**Manfred Elmer**, répond que selon la demande qu'il a reçue, se serait plutôt un parc éphémère et non fixe.

**Fabienne Gregersen**, demande si c'est du fait que les chiens doivent être tenus en laisse et que ce parc serait pour pouvoir les lâcher.

**Manfred Elmer**, répond, effectivement c'est pour ça.

**Anne Genevay-Bolay**, donne information par suite d'une demande faite par un habitant du village, concernant le véhicule qui est stationné au-dessus de la fontaine vers la boulangerie de Bassins. Ce véhicule empiète sur le passage de la fontaine au trottoir, il faut contourner le véhicule pour accéder au trottoir.

**Nathalie Guignard-Pidoux**, répond que cette question avait déjà été posée durant la législature précédente, par Christine Basso, et effectivement c'est sur une parcelle privée. La municipalité va reconstruire si c'est bien juste.

**Guillaume Hayoz**, demande s'il y a possibilité pour la prochaine séance, d'avoir un petit feedback concernant l'installation solaire sur la piscine.

**Marc Mazzariol**, présentera volontiers un projet au prochain conseil.

**Elmer Manfred**, demande où ça en est au sujet du restaurant des Pralets.

**Nathalie Guignard-Pidoux**, répond que le dossier était auparavant, géré par Sonia Pittet et repris par Nathalie Guignard-Pidoux. Par suite du départ de Madame Joly, il y a eu la visite de l'OFCO, divers travaux ont dû être entrepris. Ces travaux doivent maintenant être terminés. L'exploitation du restaurant des Pralets a été reprise par Madame Samantha Juget, donc l'ouverture devrait être pour tout prochainement.

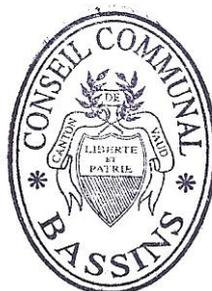
**Sylvie Elben**, demande si les départs du personnel du RAB sont dus à l'adhésion au RAT.

**Nathalie Guignard-Pidoux**, répond que pas du tout ça n'a rien à voir, c'est plus pour des raisons personnelles mais qui ne sont pas liées à l'adhésion au RAT.

La séance est levée à 21h22 et l'assemblée est conviée au fond de la salle pour un petit verre de l'amitié.

Treboux Bernard

Président du Conseil Communal



Broggi Sabrina

Secrétaire